

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 14 février 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 11 février 2013

2013 DDEEES 32 G Subvention et convention avec l'association Coup de Main (93300 Pantin) pour la création d'une ressourcerie-recyclerie dans le 20e.

Mme Pauline VERON et Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteures.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 29 janvier 2013, par lequel le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général lui propose l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 100.000 euros à l'Association Coup de Main (93300) ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON, au nom de la 2e commission, et par Mme Olga TROSTIANSKY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, ou par délégation, M. le Directeur du Développement Economique et de l'Emploi et de l'Enseignement Supérieur, est autorisé à signer avec l'Association Coup de Main (numéro simpa 49281, numéro de dossier 2012-06920) domiciliée, 51, rue de la Commune de Paris (93300) une convention dont le texte est joint en annexe.

Article 2 : La dépense correspondante, 100.000 euros, sera imputée à la rubrique 90, chapitre 20, nature 2042, ligne DE 55002 du budget d'investissement du Département de Paris de l'année 2013 et des exercices suivants sous réserve de la décision de financement.